TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

TERRANOTA
18/11/2026
17:36:34
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 09798RHO1126STE
Terranota Rhône

[redacted]

Adresse : Route des Tuileries 102 Grande Rue
SAINT-PARDOUX (63440)
Ref Cad : AA 360 pour 2897m2

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
RNU (Règlement National d'Urbanisme)	Néant (RNU)	néant

Droit de préemption

- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain simple*
- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé*
- *N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements*
- *N'est pas situé dans une zone de préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains*

Servitudes d'Utilité Publique

Néant

Servitudes d'Urbanisme

- Est situé dans une commune où la Loi Montagne s'applique

Opérations

- *N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)*

Environnement

- *N'est pas situé dans un parc naturel régional*
- *N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000*

Observations, prescriptions particulières et autres

- Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3)
- Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 3 (fort)
- Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : Aléa faible
- Est situé en bordure d'une route départementale : une marge de recul est susceptible d'être appliquée de part et d'autre de la RD n°2144
- *N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme*
- *N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)*
- *N'est pas situé dans une zone contaminée par la mérule ou susceptible de l'être à court terme*

Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

TERRANOTA
18/11/2026
17:36:34
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

A Fraisses, le mercredi 18 Novembre 2026

Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Lexique

TERRANOTA 18/11/2026 17:36:34 COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 09798RHO1126STE
Terranota Rhône

[redacted]

Adresse : Route des Tuileries 102 Grande Rue
SAINT-PARDOUX (63440)
Ref Cad : AA 360 pour 2897m2

Zone(s)
Néant (RNU) : Le RNU fixe les dispositions applicables aux terrains constructibles dans les villes ne disposant pas d'un plan local d'urbanisme (PLU), ou d'un document en tenant lieu. Les constructions, les aménagement et les installations sont uniquement autorisés dans les Parties Actuellement Urbanisées (PAU).

Droit de préemption

Néant

Servitudes d'Utilité Publique

Néant

Servitudes d'Urbanisme

Loi Montagne : Texte législatif (loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 (révisée depuis)) d'aménagement du territoire qui instaure un régime spécifique pour concilier le développement économique et la préservation environnementale des zones de montagne. Elle repose sur un principe fondamental d'extension de l'urbanisation en continuité avec l'existant, tout en confiant aux préfets le pouvoir réglementaire d'imposer des mesures spécifiques de sécurité ainsi que des cas dérogatoires de constructibilité.

Opérations

Néant

Environnement

Néant

Observations, prescriptions particulières et autres

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

Retrait-Gonflement des sols argileux : Ils ont la capacité à prendre ou perdre du volume selon les intempéries ou les périodes de sécheresse. Ces variations peuvent être suffisamment importantes pour endommager les bâtiments.

Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Plan cadastral

TERRANOTA
18/11/2026
17:36:38
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

[redacted]
Terranota Rhône
[redacted]
Adresse : Route des Tuileries 102 Grande Rue SAINT-PARDOUX (63440)
Ref Cad : AA 360 pour 2897m2



Parcelles

Route des Tuileries 102 Grande Rue 63440 SAINT PARDOUX

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
63382		AA	360	2897	102 GRANDE RUE

Source : cadastre.gouv.fr